

Commune de HAUT-BOCAGE

Séance du 08 Juillet 2016

Le 08 juillet 2016, à 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAUT-BOCAGE, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle socioculturelle de Givarlais, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAPRUGNE, Maire, suite à sa convocation du 30 juin 2016.

Présents : Christophe CHAVANNE, Michel DESCLOUX, Arnaud DE LAMARLIERE, Thierry DE LAMARLIERE, Yves GAUDIN, Marie-Chantal GAVELLE, Michel GIRAUD, Jean-François HERAUD, Caroline JEAN, Teun KOOPMANN, Jean-Michel LAPRUGNE, Aurélie LEBAILLEUR, Romain LIMOGES, Véronique MASSERET, Bernard PETITEAU, Jacqueline PHILIPPON, Pascal QUINAULT, Didier QUIQUEREZ, Nicole RIVAUX, Sylvie THEVENIN, Guy TRIBOULET

Absent(es) excusé(es) ayant donné pouvoir: ALLAIX Isabelle à Marie-Chantal GAVELLE – Laurent BLOND à Guy TRIBOULET – Martine GUILLET à Michel GIRAUD – Geneviève LACHASSAGNE à Jean-Michel LAPRUGNE – Marien MICHAUD à Christophe CHAVANNE – Ludovic MULLER à Yves GAUDIN – Valérie PIGNOT à Sylvie THEVENIN – Gaston QUERSIN à Didier QUIQUEREZ – Angéline THEVENIN à Pascal QUINAULT

Absent(es) excusé(es) : Christian COLLINET – Thomas PILLE – Bernadette HEBRARD

Secrétaire de séance : Arnaud DE LAMARLIERE

ORDRE DU JOUR :

Intervention de Stéphane HARDY (directeur de l'école de Maillet)
Présentation de son travail sur la création d'un site internet pour la commune Nouvelle de Haut-Bocage.

Lecture et approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal précédente du 27 mai 2016.

Délibération 2016.079 – 08.07. Ecole de Maillet – Choix du devis mission contrôle technique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les trois devis pour la mission de contrôle technique obligatoire à choisir avant le commencement des travaux de restructuration de l'école de Maillet :

- Devis de la Société APAVE pour 2370 € TTC
- Devis de la société BUREAU VERITAS pour 2160 € TTC
- Devis de la société SOCOTEC pour 2304 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, choisit le devis de la société Bureau Véritas pour un montant de 2160 € TTC pour exercer la mission de contrôle technique pendant les travaux de restructuration de l'école de Maillet.

Délibération 2016.080 – 08.07. Ecole de Maillet – Choix du devis mission Sécurité Protection de la Santé (SPS)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les trois devis pour la mission de Sécurité Protection de la Santé (SPS) obligatoire à choisir avant le commencement des travaux de restructuration de l'école de Maillet :

- Devis de la Société CREA-SYNERGIE pour 1008 € TTC
- Devis de la société APAVE pour 1608 € TTC

- Devis de la société DEBOST pour 1353.60 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, choisit le devis de la société Créa-Synergie pour un montant de 1008 € TTC pour exercer la mission Sécurité Protection de la Santé (SPS) pendant les travaux de restructuration de l'école de Maillet.

Délibération 2016.081 – 08.07. TRAVAUX GIVARLAIS : REMPLACEMENT AQUEDUCS CHEMIN DU BRETAUCERF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sur le Chemin du Bretaucurf de la commune déléguée de Givarlais, suite aux intempéries du 28 Mai 2016, des glissements de terrain ont endommagés le passage sur ce chemin et bloqués la circulation des véhicules, l'aqueduc souterrain s'étant complètement affaissé.

Après études des différents devis de réfection, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Lauvergne-Collinet pour un montant de travaux de 12 634.00€ HT soit 15 160.80€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il doit y avoir au préalable un dépôt de dossier de déclaration loi sur l'eau auprès du Bureau Eau et Milieu Aquatique du Service Environnement car un affluent du Ruisseau des Grandes Côtes passe par cet aqueduc.

Délibération 2016.082 – 08.07. TRAVAUX GIVARLAIS : DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR REMPLACEMENT AQUEDUCS CHEMIN DU BRETAUCERF

Il est proposé au Conseil municipal pour le projet de remplacement de l'aqueduc au chemin du Bretaucurf :

- d'approuver le plan de financement ;
- d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2016.

Le coût d'objectif des travaux est estimé à 12 634.00€ HT.

Son financement serait le suivant :

BESOINS		RESSOURCES	
	Prévu HT		Demandé
Travaux	12 634.00 €	Subvention DETR 40 %	5 053.60 €
		Autofinancement	7 580.40 €
TOTAL	12 634.00 €	TOTAL	12 634.00 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la demande de subvention.

Délibération 2016.083 – 08.07. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la Commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Aussi, ce n'est que lorsque l'ensemble des poursuites engagées n'a pas permis de recouvrer les créances détenues par la Commune que leur admission peuvent être proposées. L'admission a pour effet de décharger le comptable public de son obligation de recouvrer la créance, sans que cette circonstance ne mette fin aux poursuites, ni ne fasse obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.

Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer
2014	T-75665640012	5.55 €
2014	T-75665650012	3.70 €

2014	T-75665680012	1.85 €
2007	T-701100000064	107.50 €
2007	T-701100000064	18.10 €
2014	T-75640144012	3.00 €
2014	T-75641440012	0.76 €

Le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus pour un montant total de 140.46 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 2030000212 dressée par le comptable public.

Délibération 2016.084 - 08.07. Tarifs des cantines de Givarlais et Maillet

Monsieur le Maire présente les tarifs des cantines de Givarlais (tarif enfant : 1.90 €) et Maillet (tarif enfant : 1.85 €) et demande leur révision éventuelle.

Compte tenu de l'âge et des besoins d'enfants en primaire et du tarif de cantine de Maillet inchangé depuis 2010, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de maintenir à 1€90, le tarif enfant de la cantine de Givarlais et d'augmenter à partir du 01er janvier 2017, le tarif enfant de la cantine de Maillet à 2 €.

Délibération 2016.085 – 08.07. ADHESION AU TITRES PAYABLES PAR INTERNET - TIPI

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme les loyers, la cantine, l'assainissement, ...

TIPI est un portail Internet à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment. Ce dispositif améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles. Le coût de ce service est à la charge de la collectivité, tout en demeurant modéré (0,25 % du montant + 0,10 € par transaction).

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI à compter d'août 2016 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI et l'ensemble des documents nécessaires.

Après délibération, avec 18 voix Pour, 11 voix Contre et 1 Abstention, le conseil municipal:

- approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI et ce à compter du 01 Aout 2016,
- autorise le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- décide que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal et au Budget Assainissement

Délibération 2016.086 – 08.07. MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR LES FACTURES ÉMISES PAR LA COMMUNE

La collectivité émet chaque année de nombreuses factures qui font l'objet d'un encaissement auprès des services du Trésor Public. Actuellement, les usagers peuvent payer soit par chèque soit en numéraire en se rendant au guichet de la Trésorerie.

Pour offrir de nouveaux services aux usagers des services de notre collectivité, il est proposé d'envisager un mode de paiement automatisé : le prélèvement automatique pour les

produits de :

- les factures d'assainissement,
- les loyers
- la cantine ...

Il permet pour l'usager de ne plus utiliser de chèques ou du numéraire et pour la collectivité de sécuriser et d'accélérer l'encaissement des produits locaux.

Pour sa mise en place, un règlement financier sera signé entre la commune et l'usager qui remplira également une autorisation/demande de prélèvement à laquelle il joindra un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le Conseil Municipal, avec 18 voix « pour », 11 voix « contre » et 1 abstention, DÉCIDE :

- la mise en place du prélèvement automatique dans les conditions exposées ci-dessus, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les règlements financiers.

Délibération 2016.087 – 08.07. Adoption du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement non collectif du SIVOM Région Minière.

Monsieur GAUDIN, maire délégué, présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement non collectif du SIVOM Région Minière et demande l'approbation de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'approuver le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement non collectif du SIVOM Région Minière.

Délibération 2016.088 – 08.07. Proposition changement de photocopieurs

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis des sociétés Bureau et Gestion et LCD03 dans le but de remplacer les photocopieurs dans les mairies de la Commune de Haut-Bocage.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de ne pas changer de photocopieurs et de garder les mêmes contrats avec la société Bureau et Gestion pour les Communes déléguées de Givarlais et Louroux-Hodement et décide l'achat au lieu de la location du photocopieur et le changement du contrat avec la société LCD 03 pour le secrétariat de la Commune déléguée de Maillet qui est le siège de la Commune Haut-Bocage afin de réaliser des économies.

Délibération 2016.089 – 08.07. Travaux de voirie supplémentaires Commune de Maillet – lieu-dit « Vérigny »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise ALZIN pour des travaux supplémentaires de voirie au lieu-dit « Vérigny » - Voie communale n°1 sur la Commune déléguée de Maillet pour un montant de 960 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de 960 € TTC de l'entreprise ALZIN pour des travaux supplémentaires de voirie sur la Voie communale n° 1 au lieu-dit « Vérigny » sur la Commune déléguée de Maillet.

Délibération 2016.090 – 08.07. Motion de soutien sur le maintien et l'amélioration de la desserte ferroviaire du bassin de Montluçon

Monsieur le Maire présente une demande du CODERAIL afin que le Conseil Municipal prenne une délibération sur le maintien et l'amélioration de la desserte ferroviaire du bassin de Montluçon.

Considérant le transport ferroviaire comme :

- véritable outil d'aménagement du territoire,
- indispensable aux besoins de mobilité des populations,
- indispensable au développement économique des territoires,
- respectueux des enjeux énergétiques et environnementaux,
- plus à même de transporter en toute sécurité,

Considérant que la gestion des Trains d'Équilibre du Territoire relève du rôle de l'État,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient les propositions suivantes :

- Maintenir le caractère national des relations
USSEL-MONTLUÇON-PARIS
BORDEAUX-LIMOGES-MONTLUÇON-LYON
- Moderniser par l'électrification et des mises en doubles voies,
- Développer les activités ferroviaires voyageurs et fret,
- Adapter les horaires des dessertes,
- Humaniser les gares et les trains par la présence de cheminots,
- Opérer un report du trafic routier vers le rail.

Délibération 2016.091 – 08.07. Equipement Multiple Rural Louroux-Hodement : Vitrine réfrigérée

Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement informe le Conseil Municipal qu'au Multiple Rural, la vitrine réfrigérée montre des signes de défaillance et il est nécessaire de penser à son remplacement.

Après études des différents devis et modèles de vitrine réfrigérée, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise DECHO CENTRE pour l'achat d'une vitrine réfrigérée avec portes vitrées pivotantes.

Le montant du devis s'élève à 4 400€ HT soit 5 280€ TTC.

Délibération 2016.092 – 08.07. Travaux Accessibilité Louroux-Hodement

Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement informe le Conseil Municipal que la commune déléguée de Louroux-Hodement a déposé en septembre 2015 un dossier pour l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Des devis ont été demandés afin de réaliser ces travaux d'accessibilité sur la commune.

Après études des différents devis, les entreprises suivantes sont retenues :

Entreprise COLAS, pour la création de passages piétons, pour un montant de 2 287.81€ HT soit 2 745.37€ TTC

Entreprise AXIMUM, pour le marquage des passages piétons, pour un montant de 1 250.00€ HT soit 1 500.00€ TTC.

Délibération 2016.093 – 08.07. Micro crèche à Verneix

Monsieur le Maire de la commune déléguée de Louroux-Hodement rappelle aux conseillers qu'une réflexion a déjà été entamée concernant la réservation d'un berceau à la future micro crèche qui doit s'ouvrir sur la commune de Verneix.

Le financement d'un berceau serait de 1300€/an.

Après débat, le Conseil Municipal décide de réserver un berceau à la micro crèche de Verneix au nom de la commune de Haut-Bocage.

Les trois communes historiques, ayant peu d'assistantes maternelles sur le territoire, espèrent ainsi rendre plus attractive les communes par ce nouveau mode de garde et attirer de

nouvelle familles.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents concernant ce projet.

Délibération 2016.094 – 08.07. SIEST : Participation aux frais de fonctionnement de la piscine de Clairval

Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement rappelle aux conseillers que la commune déléguée de Louroux-Hodement fait partie du SIEST de Cosne d'Allier.

Le Président du SIEST, dans un courrier, demande à chaque commune de se prononcer sur l'augmentation d'1€ par habitant pour les frais de fonctionnement de la piscine de Clairval à Cosne d'Allier et d'accepter le principe que le choix qui découlera de la majorité des votes obtenues s'appliquera pour l'ensemble des communes du SIEST.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'augmentation de 1€ / habitant proposée et le principe qui découle de la majorité des votes obtenues pour l'ensemble des communes du SIEST.

Délibération 2016.095 – 08.07. Décision modificative n°4 : admissions en non-valeur

Le Conseil Municipal a accepté l'admission en non-valeur de la liste des produits irrécouvrables n° 2030000212 dressée par le comptable public, il est nécessaire de prévoir au budget cette dépense :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (22) : Dépenses imprévues	- 140.46
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	140.46
Total Dépenses	00.00

Délibération 2016.096 – 08.07. Décision modificative n°5 : Travaux aqueduc Chemin Bretaucerf

La dépense prévue pour la réfection de l'aqueduc au Chemin du Bretaucerf sur la commune déléguée de Givarlais, lors du vote du budget, a dû être ré-estimée suite à la demande de la Police de l'Eau sur l'utilisation d'un tuyau d'un diamètre supérieure.

Il est nécessaire de prendre une délibération modificative pour la dépense des travaux :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) - 2016024 : Installation, matériel e	8 800,00	1341 (13)- 2016024 : Dotation d'Equipement	5 053,60
2315 (23) - 2016027 : Installation, matériel e	- 3 746,40		
Total Dépenses	5 053,60	Total Recettes	5 053,60

Délibération 2016.097 – 08.07. Décision modificative n°6 : Equipement Multiple rural

Suite au choix de remplacer la vitrine réfrigérée au multiple rural sur la commune déléguée de Louroux-Hodement, il est nécessaire de prendre une délibération modificative pour assurer cette dépense :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Article (Chap.) - Opération	Montant
2188 (21) - 2016022 : Autres immobilisations	2 780,00
2315 (23) - 2016019 : Installation, matériel e	- 2 780,00
Total Dépenses	00.00

Délibération 2016.098 – 08.07. Décision modificative n°7 : Ecole de Maillet

La commune déléguée de Maillet ne percevra pas l'ensemble des subventions prévues au budget pour la réfection de son école, il est nécessaire de prendre une délibération modificative pour assurer les dépenses :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Article (Chap.) - Opération	Montant
2312 (23) - 2016005 : Agencements et aména	-5 000,00
2313 (23) - 2016013 : Constructions	17 000,00
2313 (23) - 2016014 : Constructions	-12 000,00
Total Dépenses	00.00

Objet : Points sur les travaux en cours

- Louroux-Hodement : Aire de Jeux

La plateforme de l'aire de Jeux, financée par la Communauté de Communes du Val de Cher, est goudronnée.

La pose des jeux et le montage de l'aire de jeux doivent débuter dans une quinzaine de jours.

- Louroux-Hodement : station d'épuration

Un projet de réhabilitation de l'ancienne lagune et de construction d'une nouvelle station d'épuration sont prévu au budget. Pour que ce projet aboutisse, il est nécessaire d'acquérir une parcelle de 1 000m² proche de la station actuelle. Les négociations ont commencé avec la propriétaire.

- Louroux-Hodement : bâtiments communaux

Des travaux sur les bâtiments communaux sont en projet, des devis ont été demandés. Des devis complémentaires sont en attente.

- Maillet : Eglise

L'église de Maillet souffre d'un problème de structure qui la fragilise. L'étude et les travaux de renforcement pourraient s'élever à 140 000€

- Maillet : échange terrain

Un échange de terrain est envisagé avec M. BOUVET pour la création d'un chemin pédestre entre le bourg et l'étang communal.

- Maillet : rue des Copines

La rue des copines sera refaite prochainement.

- Givarlais : mur de soutènement

Le mur de soutènement de la salle socioculturelle sera fait dès que l'entreprise DA SILVA sera disponible

- Givarlais : équipement de la salle socioculturelle

Le lave-vaisselle, la vaisselle, l'échelle pâtissière, la table de cuisine et l'armoire de rangement ont été livrés à la salle socioculturelle

Objet : Questions diverses

- Inspection Académique

En 2015, avec l'Association des Maires de France, l'Association des Maires Ruraux et le Conseil Départemental, un projet de convention avait été signé en vue de maintenir les postes attribués dans les écoles pour une période de 3ans.

Une réunion d'information a eu lieu à Estivareilles, le 23 juin 2016 avec les communes de la Communauté de Communes du Val de Cher, Chazemais et Saint-Désiré, Hérisson et Venas.

- Réunion avec la Mutuelle Familiale – Mutualia

Une réunion a eu lieu avec les membres du CCAS pour une présentation de cette mutuelle.

Il est proposé un tarif préférentiel aux habitants de la commune de Haut-Bocage.

Une demande doit être faite auprès de mutuelles concourantes afin de comparer ces offres.

- Recrutement agent d'entretien et espaces verts sur la commune de Louroux-Hodement

Suite au départ en retraite de Mme BORD Monique au 01.08.2016, un recrutement a été lancé pour son remplacement. Une quinzaine de candidats ont répondu à l'annonce.

Des entretiens ont été menés avec les différents candidats.

Mme WAX Céline a été recruté pour 19h par semaine.

- Organisation Haut-Bocage

Une réunion avec les secrétaires de mairie s'est tenue le 08 juin 2016 à Louroux-Hodement.

Une répartition du travail a été mise en place pour une plus grande efficacité.

Durant les vacances d'été, les secrétariats seront ouverts à tour de rôle pour assurer un service continu à la population.

- Réunion communication

Un projet de bulletin municipal de Haut-Bocage est envisagé à hauteur d'un bulletin par trimestre.

- Google Map

Monsieur le Maire a fait une réclamation auprès de Google Map car la commune déléguée de Givarlais n'apparaît plus sur la carte, elle a été remplacée par Haut-Bocage.

- Commission Site Internet

Suite à la présentation de Stéphane HARDY, une commission pour le site internet est créée. Les membres sont Véronique MASSERET, Arnaud DE LAMARLIÈRE, Gaston QUERSIN, Michel DESCLOUX, Sylvie THEVENIN et Geneviève LACHASSAGNE. Les secrétaires de mairie seront conviés aux réunions.

- Logo

Le Conseil doit réfléchir au thème à adopter pour la création d'un logo

- Dossier catastrophe naturelle

Suite aux intempéries survenues le 28 Mai 2016, un dossier de catastrophe naturelle a été déposé au nom de la Commune Nouvelle.

La séance est levée à 00h00.
 Ont signé les membres présents

ALLAIX Isabelle	EXCUSEE	LEBAILLEUR Aurélie	
BLOND Laurent	EXCUSE	LIMOGES Romain	
CHAVANNE Christophe		MASSERET Véronique	
COLLINET Christian	EXCUSE	MICHAUD Marien	EXCUSE
DESCLOUX Michel	EXCUSE	MULLER Ludovic	EXCUSE
DE LAMARLIERE Arnaud		PETITEAU Bernard	
DE LAMARLIERE Thierry		PHILIPPON Jacqueline	
GAUDIN Yves		PIGNOT Valérie	EXCUSEE
GAVELLE Marie- Chantal		PILLE Thomas	EXCUSE
GIRAUD Michel		QUERSIN Gaston	EXCUSE
GUILLET Martine	EXCUSEE	QUINAULT Pascal	
HEBRARD Bernadette	EXCUSE	QUIQUEREZ Didier	
HERAUD Jean- François		RIVAUX Nicole	
JEAN Caroline		THEVENIN Angéline	EXCUSEE
KOOPMANN Teun		THEVENIN Sylvie	
LACHASSAGNE Geneviève	EXCUSEE	TRIBOULET Guy	
Jean-Michel LAPRUGNE			